




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-720**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1197103-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE LA DRAC-PACA  
"RELANÇONS L'ETE" POUR LE THEATRE DU BOIS DE L'AUNE**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE LA DRAC-PACA  
"RELANÇONS L'ETE" POUR LE THEATRE DU BOIS DE L'AUNE- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le programme « Relançons l'été en spectacles-diffusion » s'inscrit dans le cadre du plan de relance élaboré par le Ministère de la Culture avec comme objectif d'accompagner la reconstruction des secteurs culturels et de refonder les politiques culturelles. Il vise à soutenir la relance de l'activité artistique et culturelle principalement durant l'été en proposant, notamment, un soutien à la diffusion de pratiques artistiques variées sur l'ensemble du territoire régional. Il doit ainsi soutenir l'emploi artistique et technique dans tous les champs du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, arts de la rue, etc.). Il doit bénéficier ainsi aux équipes artistiques et en particulier aux équipes émergentes qui travaillent dans la région. Une attention toute particulière sera accordée aux propositions se déroulant dans les quartiers prioritaires ou des projets développés par des artistes émergents.

Soucieux de renouer au plus vite avec les publics, à l'issue du troisième confinement, le Théâtre du Bois de l'Aune désire développer une programmation durant la saison estivale. Ce programme s'articulera entre des propositions menées au sein du théâtre et des événements menés hors les murs au Parc Gilbert Vilers. Il s'agit, pour le théâtre, de diversifier ses modes d'approche des publics et d'offrir une programmation événementielle à la fois exigeante et accessible à tous dans un quartier prioritaire, auprès, entre autres, d'une population pour laquelle on peut estimer que nombre de départs en vacances seront différés en raison de la crise sanitaire.

Le Théâtre du Bois de l'Aune répond aux critères d'éligibilité au dispositif. C'est pourquoi, en complément de sa programmation financée sur sa dotation initiale octroyée par la Ville et les subventions accordées par la Drac-Paca, la Région SUD Provence-Alpes-Cote d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, le théâtre souhaite solliciter une aide au titre du dispositif « Relançons l'été en spectacles-diffusion » pour un montant maximal de 25 000€.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 25 000€ maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 25 000€,
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°astre 8010),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2021-720 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DE LA DRAC-PACA  
"RELANÇONS L'ETE" POUR LE THEATRE DU BOIS DE L'AUNE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

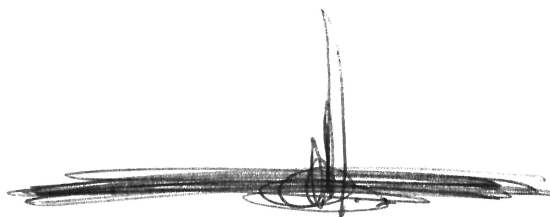
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»